



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 19 AVRIL 2021

Délibération affichée

Le 03 JUN 2021

PREFECTURE REGION GUADELOUPE

N° 5 03 JUN 2021 N° 5

SERVICE COURRIER
ARRIVÉE LE

Effectif du Conseil : 33

Présents : 18

Absents et Excusé(es) : 08

Procurations : 07

N° d'ordre : 27/2021

Domaine d'intervention : 7.1/Décisions Budgétaires

L'an deux mil vingt et un le Lundi dix-neuf du mois d'Avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du douze Avril 2021, s'est réuni à huis clos dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur ATALLAH André.

La convocation a été affichée en Mairie, le 13 Avril 2021

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; M. MIRRE Jocelyn ; - - Mme LESTIN Léna ; - - M. TABAR Patrice ; - - Mme MONLOUIS-NIRELEP Maddy ; - - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. GEOFFROY Luidji ; M. REJON Philippe ; - ***Mme PENCHARD Marie-Luce ; - ***M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - *** Mme GAUTHIEROT Franciane ; - ***Mme GUILLAUME Myriam ; - ***M. BROLIRON Jean-François ; - Conseillers Municipaux.

*** : ont quitté la salle à 18 H 52 au Rapport N° 02 et n'ont pas pris part au vote approuvant les comptes de Gestion 2020 du Comptable Public

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint (procurations données à M. ATALLAH André, Maire) ; - Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procurations données à M. ATALLAH, Maire) ; - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint (procurations données à M. MIRRE Jocelyn) ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint (procurations données à M. MARCEL Didier) ; - Mme LYSIMAQUE Maguy Conseiller Municipal (procurations données à Mme MONLOUIS-NIRELEP Maddy) ; - Mme JEREMIE Marie-Louise Conseiller Municipal (procurations données à M. FARIAL Harold) ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle, Conseiller Municipal (procurations données à M. MARCEL Didier) ; - M. PROCIDA Robert, Conseiller Municipal (procurations données à Mme PENCHARD Marie-Luce) ; - Mme MONGE Dunia, Conseiller Municipal (procurations données à M. EUGENE-SALZEDO Willy)

ABSENTS : Mme LAQUITAINE Liliane, Conseiller Municipal.

Les 23 Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU COMPTABLE PUBLIC

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31, la Collectivité doit statuer sur les Comptes de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Basse-Terre, comptable public de la Collectivité.

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif, mais en faisant apparaître, en plus des comptes budgétaires, les comptes de tiers ainsi que le bilan comptable présentant de manière synthétique l'actif et le passif de la Collectivité.

Les comptes de gestion définitif 2020 du comptable public pour le budget principal et le budget annexe Stationnement sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2020 de l'ordonnateur tel qu'ils seront présentés ce jour au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31

Relatif à l'arrêté des comptes de la Collectivité ;

CONSIDERANT que les comptes de gestion 2020 de la Collectivité de Basse-Terre, dressés par le comptable public n'appellent en l'état ni observation, ni réserve ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

A L'UNANIMITE, SOIT 25 VOIX POUR dont 7 procurations (M. GUILLAUME Bernard, Mme PETRO Sonia, Mme RODES Brigitte, M. CARRIERE Pierre, Mme LYSIMAQUE Maguy, Mme JEREMIE Marie-Louise, Mme RENE-GABRIELLE Murielle)

ARTICLE UNIQUE : D'APPROUVER les Comptes de Gestion du Comptable pour l'exercice 2020 du Budget Principal et du Budget Annexe Stationnement, dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs 2020.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
 La transmission en Préfecture le 03 JUN 2021

L'affichage et/ou la publication le 03 JUN 2021

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le 03 JUN 2021

Le Maire

Pour le Maire Empêché

B.GUILLAUME
 1er Adjoint

André ATALLAH



Fait à Basse-Terre le

30 MAI 2021

Le Maire

Pour le Maire Empêché

B.GUILLAUME
 1er Adjoint



André ATALLAH

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe